

# PCH ou compléments AEEH

---

Pourquoi et comment choisir?

Les compléments AEEH

La prestation de compensation  
du handicap

COMPENSATION DES FRAIS LIES AU HANDICAP

Mais on ne peut pas avoir les deux, il faut choisir

Le choix est possible jusqu'au 20 ans.  
Après 20 ans, il n'y a que la PCH



# ELIGIBILITE COMPLEMENTS AEEH:



Les compléments AEEH, c'est quoi?

= Compense les coûts supplémentaires générés par le handicap  
= C'est une compensation financière

Qui définit les compléments AEEH?

Régit par l'arrêté du 24.04.2002 mais chaque MDPH détermine ce qui est pris en compte

S'il y a handicap, il y a compléments AEEH ?

Les compléments AEEH sont soumis au taux d'incapacité



Taux supérieur à 80 %



Taux > 50% et < 80% et ayant besoin de soins

# ELIGIBILITE PCH



La PCH, c'est quoi?

= Prestation de Compensation du Handicap  
= Compense les coûts supplémentaires générés par le handicap

Qui définit la PCH?

Régit par un code réglementairement défini: tout est codifié et spécifié.  
Elle n'est pas soumise au taux d'incapacité

S'il y a handicap,  
il y a PCH?

Non pas forcément, la PCH est une prestation restrictive.  
L'éligibilité est assez stricte: avoir 1 difficulté absolue ou 2 difficultés graves dans 19 activités réglementairement définies  
L'éligibilité se fait en comparaison d'une personne du même âge n'ayant pas de handicap

Les personnes ont des besoins mais elles ne sont pas éligibles

Les personnes sont éligibles mais la prestation ne couvrent pas tous les besoins

# COMPENSATION COMPLEMENTS AEEH:

## 6 CATEGORIES

De 105,40 euros  
à 1192,55 euros  
par mois  
+ majoration  
parents isolés

## DEFINITION DES CATEGORIES

Les catégories sont définies en fonction :

- des dépenses liées au handicap de l'enfant
- de l'arrêt ou de la réduction d'activité professionnelle de l'un des parents en raison du handicap de l'enfant,
- de la nécessité d'employer une tierce personne (hors accompagnement à la scolarité).

## EXEMPLES DE DEPENSES

- des soins non remboursés par la sécurité sociale, (ergothérapeute, psychomotricienne ....)
- l'achat de matériel pour le handicap de l'enfant. Par exemple : un fauteuil roulant
- des aménagements du logement, de la voiture.
- des frais pour les transports de l'enfant en lien avec son handicap

La somme donnée par compléments est la même pour tout le monde

# VERSEMENT COMPLEMENTES AEEH

QUI ?

C'est la CAF qui verse les compléments AEEH (ou MSA)

COMMENT ?

Les compléments sont versés chaque mois

SUR QUELS JUSTIFICATIFS ?

Pas de justificatifs à fournir: non soumis à effectivité  
sauf dans le cas du renouvellement du dossier MDPH  
(factures, compte rendus...)



# VERSEMENT PCH

QUI ?

C'est le Département qui verse la PCH



COMMENT ?

La PCH est versée mensuellement ou ponctuellement selon les éléments

SUR QUELS JUSTIFICATIFS ?

La PCH n'est versée que sur facture : soumis à effectivité  
Ce qui implique l'avance des frais  
La PCH permet de solliciter d'autres aides extra légales  
comme le Fonds de Compensation du Handicap

# Choisir = le droit d'option

La MDPH va faire l'étude des options et va vous demander de choisir entre:

## Choix 1

AEEH de base

Complément X

## Choix 2

AEEH de base

PCH élément 1

PCH élément 2

PCH élément 3

PCH élément 4

PCH élément 5

## Choix 3

AEEH de base

Complément X

PCH élément 3





# Choisir = le droit d'option



Ce qui diffère entre compléments AEEH et PCH:

**Aide humaine et  
internat dans un EMS**

AEEH de base et complément	PCH
La prestation n'est pas versée pour les jours où l'enfant est en internat dans un établissement.  Les versements sont rétablis pour les périodes de retour à domicile.	Le montant de l'élément "aide humaine" est réduit à 10% après 45 jours en internat dans un établissement.  Les versements sont rétablis pour les périodes de retour à domicile.

# Choisir = le droit d'option



Ce qui diffère entre compléments AEEH et PCH:

## Les autres frais

	Complément de l'AEEH	PCH
Modalité de prise en compte des frais	Sur la base des dépenses prévues ou engagées non prises en charge par ailleurs	Sur la base de tarifs règlementés et dans la limite d'un montant maximum fixé pour chaque élément.
Prise en compte des remboursements sécurité sociale	Déduction du montant des dépenses	Déduction du montant de la PCH

# Choisir = le droit d'option



Ce qui diffère entre compléments AEEH et PCH:

## Les autres points

	AEEH	PCH
Prise en compte des ressources	Non	Oui pour le taux de prise en charge (100% ou 80%) non pris en compte : salaires, autres revenus d'activités, retraites et autres allocations Pris en compte : ressources financières liées au patrimoine
Impôts	Non imposable	Non imposable

## Choisir = le droit d'option

Les compléments AEEH sont généralement plus favorables:

Pour les très jeunes enfants

Lorsque les besoins sont importants pour:

- La garde d'enfant
- L'accompagnement ou réalisation de soins

La PCH est généralement plus favorable:

Lorsque les besoins sont importants en terme d'aide humaine sur les actes de la vie quotidienne (intervention d'aidants salariés ou familiaux)

Lorsque les besoins demandent une compensation financière importante (aide technique par exemple)

Des questions?

Je suis à votre écoute